



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉMILE-DE-SUFFOLK

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk, lundi le 12 février 2024 à 20h00, enregistrée, à la salle municipale de St-Émile-de-Suffolk, Québec, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Elaine Juteau, Marie-Andrée Leduc, Louise Boudreault et messieurs, Jacques Proulx et Michel Bisson sont présents;

Monsieur Pierre Bérubé, absence motivée

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Hugo Desormeaux.

Madame Johanne Sauvé aussi présente à titre de secrétaire de réunion.

24-02-20

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le maire Hugo Desormeaux dicte le moment de réflexion suivant : « Le conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk s'engage à agir avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Émile-de-Suffolk ».

24-02-21

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la présente séance soit ouverte à 20h00.

Adoptée à l'unanimité.

24-02-22

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du maire
5. Rapport des délégations
6. Période de questions
7. Adoption des procès-verbaux du 15 janvier 2024
8. Correspondances
 - 8.1 Départ du conseiller – Relations avec le milieu chez Hydro Québec
 - 8.2 Facturation supplémentaire – Tricentris
9. Voirie
 - 9.1 Rapport du mois de janvier 2024
10. Urbanisme et environnement
 - 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement de janvier 2024
 - 10.2 Projet La Loutre (développement sur la mine)
11. Sécurité incendie
 - 11.1 Rapport du service Incendie de janvier 2024
 - 11.2 Soumissions pour véhicule de premiers répondants
12. Loisirs et cultures
 - 12.1 Rapport des Loisirs de janvier 2024
 - 12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA
13. Affaires financières/Résolutions
 - 13.1 Liste des comptes à payer du mois de janvier 2024 au montant de 70 582.39\$
 - 13.2 Adhésion COMBEQ



- 13.3 Constitution d'un comité de démolition
 - 13.4 Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre du plan nature 2030
 - 13.5 Adoption du plan de mise en œuvre local
 - 13.6 Renouvellement de l'adhésion de l'union des municipalités du Québec
 - 13.7 Concernant la liste des immeubles devant être vendus
 - 13.8 Mandat à représentant – Vente pour taxes
 - 13.9 Désignation de l'organisme signataire de la municipalité de Ripon avec Éco Entreprise Québec : autorisation du maire et de la direction générale pour la signature de l'entente cadre de partenariat avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour le regroupement des municipalités suivantes : Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac Simon, Namur, Ripon, Saint-Émile-de-Suffolk et St-Sixte
 - 13.10 Association pour Personnes Handicapées de Papineau – souper bénéfice 60\$
 - 13.10 Entériner l'adhésion de la municipalité à l'Alliance des municipalités Petite Nation Nord
 - 13.11 Radiation de montant irrécupérables
14. Période de questions
 15. Varia
 16. Levée de la séance

24-02-23

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que déposé avec rajout des points de 13.14 à 13.17 et demeure ouverte à toute modification.

Adoptée à l'unanimité.

4. Rapport du maire

Monsieur le maire dépose son rapport.

5. Rapport des délégations

6. Période de questions

7. Adoption du procès-verbal du 15 janvier 2024

Reporté à une séance ultérieure

8. Correspondances

8.1 Départ du conseiller – Relations avec le milieu chez Hydro Québec

8.2 Facturation supplémentaire - Tricentris

9. Voirie

9.1 Rapport de la voirie

Un rapport est déposé pour le mois de janvier 2024.

10. Urbanisme et environnement

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement

Monsieur Pierre Blanc dépose son rapport du mois de janvier 2024.

10.2 Projet la Loutre (développement sur la mine)

M. Hugo Desormeaux et Madame Louise Boudreault ont participé à la première rencontre de l'alliance des municipalités de la Petite-Nation-Nord.



11. Sécurité Incendie

11.1 Rapport du Service Incendie

M. Hugo Desormeaux dépose le rapport du mois de janvier 2024.

24-04-23-1

11.2 Soumissions pour véhicule de premiers répondants

ATTENDU que trois soumissions ont été demandées concernant l'achat d'un véhicule de premiers répondants 2024;

ATTENDU QUE Toyota RAV4 au montant de 40 117.83\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE Ford Escape au montant de 47 331.18\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE Mazda CX-30 GT au montant de 46 652.00\$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE conditionnellement à l'approbation du Lac des Plages;

QUE madame Danielle Longtin entreprenne les démarches nécessaires afin de procéder à l'acquisition du Toyota RAV4 au montant de 40 117.83\$.

Adoptée à l'unanimité.

12. Loisirs et cultures

12.1 Rapport des loisirs

Madame Julie Paradis, technicienne en Loisirs, dépose son rapport du mois de janvier 2024.

12.2 Suivi – Politique Familiale et MADA

13. Affaires municipales / Résolutions

24-02-24

13.1- Liste des comptes à payer du mois de janvier au montant de \$70 582.39

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

Que les comptes à payer du mois de janvier 2024 au montant de \$70 582.39 soient acquittés.

Adoptée à l'unanimité.

Je soussignée, Johanne Sauvé, greffière trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk, certifie qu'il y a des crédits disponibles au paiement des comptes du mois de janvier 2024 qu'il y avait les fonds disponibles pour les chèques.

Johanne Sauvé, greffière trésorière adjointe



24-02-25

13.2 Adhésion COMBEQ

SUR PROPOSITION de madame Marie-Andrée Leduc;

QUE madame Danielle Longtin procède à l'adhésion auprès de la COMBEQ au montant de 380\$ plus taxes applicables;

Adoptée à l'unanimité.

24-02-26

13.3 Constitution d'un comité de démolition

ATTENDU QUE suite à l'adoption du règlement 23-002 (**RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**) la MRC de Papineau demande aux municipalités de former un comité;

ATTENDU QUE ce comité sera constitué avec les membres du conseil du comité consultatif d'urbanisme, Hugo Desormeaux, Pierre Bérubé et Marie-Andrée Leduc;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault;

QUE les trois membres ci-haut mentionné forme le comité de démolition

Adoptée à l'unanimité

24-02-27

13.4 Engagement sur la préservation de la biodiversité dans le cadre du plan nature 2030

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal a été adopté suite à la 15e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend donc de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

ATTENDU QUE des plusieurs États, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population de l'Outaouais en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

ATTENDU QUE l'ensemble des acteurs de la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame Elaine Juteau;

QUE la municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk s'engage :

À contribuer à l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité et à soutenir la mise en œuvre du Plan nature 2030;

À travailler en concertation avec le CREDDO et les organisations alliées afin de préserver la biodiversité et freiner sa dégradation.



Adoptée à l'unanimité.

24-02-28

13.5 Adoption du plan de mise en œuvre local

Sur proposition de monsieur Jacques Proulx;

QUE le plan de mise en œuvre local soit accepté tel que déposé à la table du conseil.

Adopté à l'unanimité.

24-02-29

13.6 Renouvellement de l'adhésion de l'union des municipalités du Québec

ATTENDU QUE la municipalité a reçu le renouvellement de l'adhésion de l'Union des Municipalités du Québec;

ATTENDU QUE le montant est de 192\$ plus taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE madame Danielle Longtin renouvelle l'adhésion au montant de 192\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

24-02-30

13.7 Concernant la liste des immeubles devant être vendus

ATTENDU QUE la directrice générale soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 13 juin 2024, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipale de la Province de Québec;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Leduc;

QUE Ledit état des taxes foncières dues à la municipalité, soit et est approuvé par le Conseil et que madame Danielle Longtin, directrice générale, prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

Adoptée à l'unanimité.

24-02-31

13.8 Mandat à représentant – Vente pour taxes

ATTENDU QUE la municipalité de St-Émile-de-Suffolk peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipale;

ATTENDU QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 24-02-30;

ATTENDU QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise madame Danielle Longtin, directrice générale, à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains



immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 13 juin 2024 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

Adoptée à l'unanimité.

24-02-32

13.9 Désignation de l'organisme signataire de la municipalité de Ripon avec Éco Entrepris Québec : autorisation du maire et de la direction générale pour la signature de l'entente cadre de partenariat avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) pour le regroupement des municipalités suivantes : Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac Simon, Namur, Ripon, Saint-Émile-de-Suffolk et St-Sixte

ATTENDU les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r.46.01;

ATTENDU QU'Éco Entreprise Québec ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en vert règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

ATTENDU QU'ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux mandataires;

ATTENDU QUE le regroupement initié par les huit (8) municipalités parties à la présente résolution témoigne de la volonté de collaboration avec ÉEQ, les autres municipalités de la MRC de Papineau, voir même définir au besoin, un autre type de regroupement.

ATTENDU QUE la municipalité de Ripon propose au regroupement d'assumer le rôle d'organisme signataire auprès de ÉEQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Proulx;

QUE le conseil municipal de Saint-Émile-de-Suffolk mandate le maire et la direction générale à signer la résolution de la municipalité de Ripon édictant la désignation de la municipalité de Ripon au titre d'Organisme Signataire à négocier, conclure et signer l'entente-cadre de partenariat avec Éco Entreprise Québec ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution pour et au nom du regroupement des municipalité ci-hautes mentionnées

Adopté à l'unanimité.

24-02-33

13.10 Association pour Personnes Handicapées de Papineau – souper bénéfice

ATTENDU QUE le samedi 16 mars 2024 se tiendra le 5ième souper-bénéfice annuel de l'Association pour Personnes Handicapées de Papineau;

ATTENDU QUE monsieur Hugo Desormeaux exprime le désir d'y assister;

IL EST PROPOSÉ par madame Elaine Juteau;

QUE madame Danielle Longtin procède à l'achat d'un billet au montant de 60\$;

Adoptée à l'unanimité.

24-02-34

13.11 Radiation de montant irrécupérables

ATTENDU QUE des montants de taxes dues sont irrécupérables en raison de terrains vente pour taxes qui ont été adjugés à la municipalité;

ATTENDU QUE le montant est de 434.70\$



IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE madame Danielle Longtin soit autorisée à la radiation de ses montants.

Adoptée à l'unanimité.

24-02-35

13.12 Avis de motion - amendement au règlement 19-001 concernant les nuisances

Avis de motion est par la présente donné par madame Elaine Juteau qu'à une séance ultérieure, le règlement 19-001 concernant les nuisances sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. De plus, une copie du règlement est déposée à la table du conseil pour étude et considération.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité.

24-02-36

13.13 Augmentation de la tarification des roulottes

SUR PROPOSITION de monsieur Jacques Proulx;

QUE la tarification des roulottes sur le territoire de Saint-Émile-de-Suffolk soit augmenter à 100\$ annuellement;

Adoptée à l'unanimité.

24-02-37

13.14 Avis de motion - amendement au règlement 20-001 – Animaux de compagnie

Avis de motion est par la présente donné par madame Marie-Andrée Leduc qu'à une séance ultérieure, une modification au règlement 20-001 concernant les animaux de compagnie sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. De plus, une copie du règlement est déposée à la table du conseil pour étude et considération.

En conformité avec l'article 445 du code municipal, je demande dispense de lecture du présent règlement et j'avise que les membres du conseil ont déjà reçu copie du règlement, de plus, ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité.

24-02-38

13.15 Autorisation pour hébergement touristique – 509 chemin Tour du Lac

ATTENDU QUE les propriétaires du 509 chemin Tour du Lac ne pouvaient plus opérer leur commerce de type RBNB en raison de l'installation septique non conforme;

ATTENDU QUE ceux-ci se sont conformés à la réglementation provinciale Q2, r22;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE monsieur Pierre Blanc procède à l'émission des permis nécessaires afin que les propriétaires du 509 chemin Tour du Lac puisse opérer leur commerce RBNB;

Adoptée à l'unanimité.



24-02-39

13.16 Constat d'infraction matricule 9693-20-1798 – article 8 au règlement 23-001 sur les hébergements touristiques

ATTENDU QUE l'emplacement ci haut mentionné contrevient au règlement 23-001 sur les hébergements touristiques, article 8;

ATTENDU QUE l'article en question stipule : Tout propriétaire désirant offrir des activités de location court terme au sens prévu par la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) doit détenir un certificat d'occupation émis par la Municipalité annuellement.

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Boudreault;

QUE monsieur Pierre Blanc procède à l'émission d'un constat d'infraction;

Adoptée à l'unanimité.

24-02-40

13.17 Constat d'infraction matricule 9589-15-6965 – installation septique

ATTENDU Qu'a plusieurs reprises le propriétaire du 389 chemin Boudreault a été avisé concernant la vidange d'un puisard;

ATTENDU QU'il doit fournir un rapport de technologue en prévision de changer l'installation septique pour être conforme a la réglementation provinciale Q2,r22;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Leduc;

QUE monsieur Pierre Blanc procède à l'émission d'un constat d'infraction;

Adoptée à l'unanimité.

14. Période de questions

15. Varia

24-02-41

16. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Bisson;

QUE la séance soit levée à 20h55.

Adoptée à l'unanimité.

Hugo Desormeaux
Maire

Johanne Sauvé
Greffière trésorière adjointe